

The thematic assessment report on
**INVASIVE ALIEN SPECIES
AND THEIR CONTROL**

Messages principaux

d'intérêt particulier pour

**les peuples autochtones et
les communautés locales**
de

**l'évaluation de l'IPBES des
espèces exotiques
envahissantes et de la lutte
contre leur prolifération**

Remerciements

Merci à tous ceux qui ont participé au travail sur les savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation :

- Les auteurs et les auteurs collaborateurs,
- Les participants aux ateliers de dialogue,
- Aux personnes qui ont partagé du contenu, aussi bien individuellement que collectivement,
- Aux relecteurs qui ont fait part de leurs commentaires...

L'évaluation a été possible grâce à vos savoirs, votre engagement, votre générosité, et votre temps. Nous remercions particulièrement les nombreux membres des peuples autochtones et des communautés locales qui ont participé.



Contexte de l'IPBES

La **plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)** est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. L'IPBES compte actuellement 145 États membres.

La **mission** de l'IPBES est de renforcer les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable.



Contexte de l'IPBES

Le nouveau programme de travail de l'IPBES (de 2019 à 2030) comprend **5 objectifs principaux** :

- Évaluation des connaissances
- Renforcement des capacités
- Renforcement de la base de connaissances (y compris la **reconnaissance et l'utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux**)
- Appui à l'élaboration des politiques
- La communication et la participation



L'IPBES et les savoirs autochtones et locaux

Depuis sa création, l'IPBES reconnaît l'importance des savoirs autochtones et locaux pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes. L'IPBES a inscrit le travail avec les savoirs autochtones et locaux dans ses produits et objectifs.

Le [cadre conceptuel](#) de l'IPBES considère explicitement plusieurs systèmes de savoirs et types de valeurs.

L'IPBES dispose d'un groupe de travail sur les savoirs autochtones et locaux, et un groupe d'appui technique basé à l'UNESCO.

L'IPBES a développé une «[approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme](#)», qui a été approuvée par les États membres de l'IPBES lors de la cinquième réunion plénière de l'IPBES en 2017.

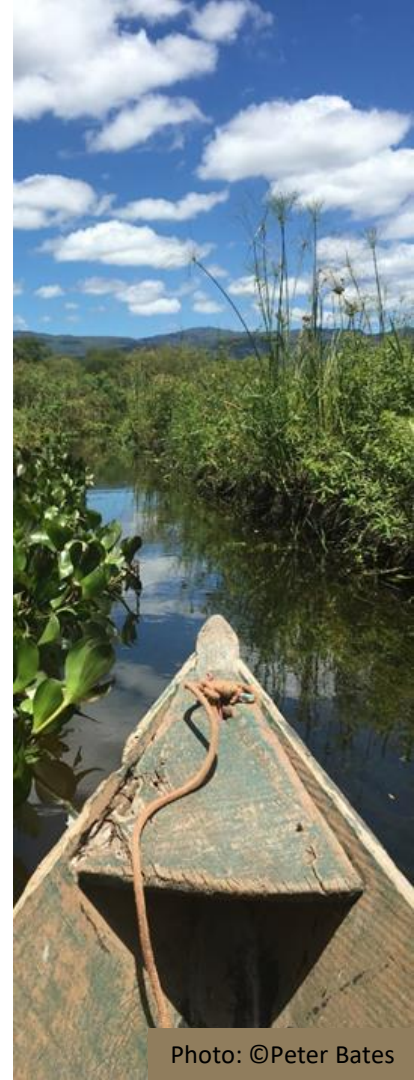


L'IPBES et les savoirs autochtones et locaux

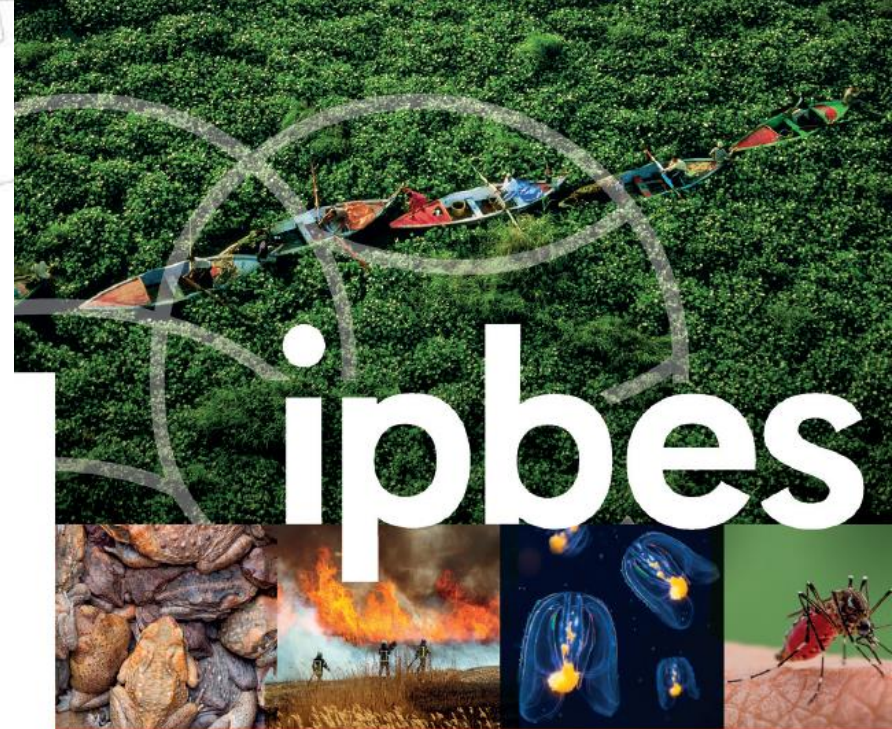
L'IPBES a également élaboré un guide méthodologique pour améliorer la mise en œuvre de cette approche.

L'IPBES a produit les premières évaluations environnementales à l'échelle mondiale qui cherchent à travailler explicitement et systématiquement avec les savoirs autochtones et locaux.

Plus d'information sur le travail de l'IPBES avec les savoirs autochtones et locaux est disponible [ici](#) et sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales [ici](#).



**L'évaluation
thématique des
espèces
exotiques
envahissantes et
de la lutte contre
leur prolifération**



The thematic assessment report on
**INVASIVE ALIEN SPECIES
AND THEIR CONTROL**

L'évaluation

L'évaluation s'est déroulée sur quatre ans, de 2019 à 2023.

L'équipe est composée de 3 coprésidents et 86 experts dans diverses disciplines de 49 pays de toutes les régions du monde.



Objectifs

L'évaluation explore **la manière dont les espèces exotiques envahissantes affectent la nature et les populations à l'échelle mondiale.**

Elle évalue :

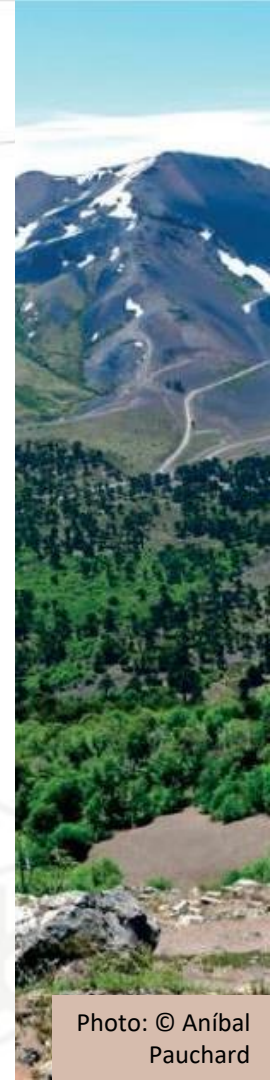
- **Statut actuel et tendances** des espèces exotiques envahissantes,
- **Leurs impacts** sur les personnes et la nature et leurs moteurs,
- **Principales options de gestion et de politique** pour relever les défis qu'ils posent.

L'évaluation prend en compte divers systèmes de savoirs et de valeurs, notamment **les savoirs autochtones et locaux.**



L'évaluation consiste en :

- Un **résumé à l'intention des décideurs** approuvé par la plénière de l'IPBES lors de sa 10e session en 2023 (IPBES 10), disponible en six langues de l'ONU
- **Six chapitres**, acceptés par la plénière de l'IPBES à l'IPBES 10, disponibles en anglais :
 1. Introduction aux invasions biologiques et à l'évaluation thématique de l'IPBES des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération
 2. Tendances et statut des espèces exotiques et exotiques envahissantes
 3. Facteurs affectant les invasions biologiques
 4. Impacts des espèces exotiques envahissantes sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie
 5. Gestion : défis, opportunités et leçons apprises
 6. Gouvernance et options politiques pour la gestion des invasions biologiques
- Ces documents sont disponibles sur le site de l'IPBES, [ici](#)



Méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux

Suivant l'[approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux](#), l'évaluation a utilisé diverses méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux et renforcer la participation des peuples autochtones et des communautés locales.

Les approches et méthodes comprenaient :

- Un certain nombre d'auteurs ont formé un « groupe de liaison », chargé de veiller à ce que les savoirs autochtones et locaux soient inclus dans les chapitres individuels et tout au long de l'évaluation.
- Des questions directrices clés relatives aux savoirs autochtones et locaux ont été élaborées pour chaque chapitre.
- Revue approfondie de la littérature et d'autres documents.



Méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux (suite)

- 4 auteurs contributeurs (qui écrivent des parties de textes spécifiques) ont été ajoutés à l'expertise sur les savoirs autochtones et locaux.
- Trois ateliers de dialogue ont été organisés avec des peuples autochtones et des communautés locales du monde entier à des moments clés du processus :
 1. Cadrage de l'évaluation et concepts clés (novembre 2019)
 2. Examen des premiers brouillons des chapitres (septembre 2020)
 3. Révision du résumé à l'intention des décideurs (février 2022)Les rapports des ateliers peuvent être consultés [ici](#).

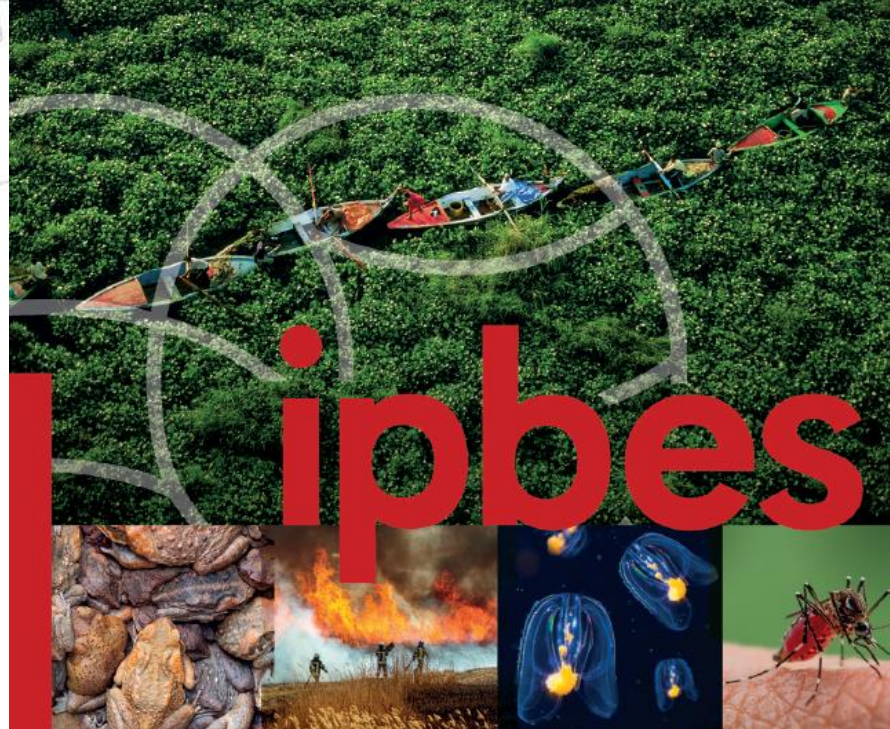


Méthodes pour travailler avec les savoirs autochtones et locaux (suite)

- Un appel à contributions en ligne a rassemblé 30 soumissions du monde entier.
- Les lacunes dans les informations disponibles ont été soulignées pour catalyser de nouvelles recherches.



Messages principaux du résumé à l'intention des décideurs



ipbes

The thematic assessment report on
**INVASIVE ALIEN SPECIES
AND THEIR CONTROL**

SUMMARY FOR POLICYMAKERS

Résumé à l'intention des décideurs

Le résumé à l'intention des décideurs résume les principales conclusions de l'évaluation. Il peut être trouvé dans les 6 langues de l'ONU [ici](#).

Le document donne des messages clés et des informations générales qui soutiennent ces messages. Les informations générales sont divisées en 4 sections:

- A.** Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace majeure pour la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie



Résumé à l'intention des décideurs (suite)

- B.** Au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes et leurs impacts augmentent rapidement et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir
- C.** Les espèces exotiques envahissantes et leurs impacts négatifs peuvent être évités et atténués grâce à une gestion efficace
- D.** Des progrès ambitieux dans la gestion des invasions biologiques peuvent être réalisés grâce à une gouvernance intégrée





Messages principaux d'intérêt particulier pour les populations autochtones et des communautés locales

Certains des messages principaux et des informations qui les soutiennent dans le résumé à l'intention des décideurs démontrent l'importance des savoirs autochtones et locaux et le rôle crucial des populations autochtones et des communautés locales (PACL) dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les défis et les voies à suivre sont également abordés.



Messages principaux d'intérêt particulier pour les populations autochtones et des communautés locales (suite)

Ces messages principaux et informations les soutenant sont présentés dans les pages suivantes, dans le but de les rendre plus accessibles aux PAQL, comme il a été demandé par les PAQL.

Le texte des pages suivantes a été tiré directement du résumé et n'a pas été édité, il reflète donc le texte qui a été approuvé par les États membres de l'IPBES lors de la neuvième réunion plénière de l'IPBES en 2023.

Section A. Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace majeure pour la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie



Messages principaux:

KM-A1 Les humains et la nature sont menacés par les espèces exotiques envahissantes dans toutes les régions de la Terre

KM-A2 Les espèces exotiques envahissantes causent des modifications dramatiques et, dans certains cas, irréversibles dans la biodiversité et les écosystèmes, ce qui a, dans toutes les régions de la planète, des conséquences préjudiciables et complexes, notamment des extinctions d'espèces à l'échelle locale et mondiale



Messages principaux (suite) :

KM-A3 Les espèces exotiques envahissantes ont des effets profonds et négatifs sur l'économie, la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique et la santé humaine

KM-A4 Les espèces exotiques envahissantes peuvent exacerber les situations de marginalisation et les inégalités, y compris, dans certains contextes, les impacts différenciés en fonction du genre et de l'âge

KM-A5 Dans l'ensemble, les politiques et leur mise en œuvre n'ont pas suffi à assurer la gestion des invasions biologiques ni à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou à les contrôler



(A5) Les espèces exotiques envahissantes nuisent considérablement à la qualité de vie (*établi mais incomplet*).

Les espèces exotiques envahissantes peuvent menacer les moyens de subsistance, la sécurité hydrique et alimentaire, les économies et la santé humaine (par exemple, en provoquant des maladies, des allergies et des blessures physiques) (*bien établi*), 85 % des impacts documentés des espèces exotiques envahissantes sur la qualité de vie étant négatifs (*bien établi*).



(A5) (suite)

Les peuples autochtones et les communautés locales, les minorités ethniques, les migrants et les communautés rurales et urbaines défavorisées sont touchés de manière disproportionnée par les maladies à transmission vectorielle liées aux espèces exotiques envahissantes (*établi mais incomplet*).

Bien qu'il y ait peu de recherches sur l'interaction entre **les relations entre les genres et les espèces exotiques envahissantes** (*établi mais incomplet*), des éléments concrets attestent l'existence d'inégalités et d'une marginalisation dans certaines activités spécifiques au genre et à l'âge où lesdites espèces entravent l'accès aux ressources naturelles ou nécessitent des mesures de gestion (*établi mais incomplet*).



(A5) (suite)

Par exemple, dans le lac Victoria, la pêche artisanale, principalement pratiquée par des hommes, a décliné à la suite de l'introduction, l'établissement et la propagation de la plante exotique envahissante *Pontederia crassipes* (la jacinthe d'eau), qui a conduit à l'épuisement du tilapia (*établi mais incomplet*).

En Afrique de l'Est, la gestion de la plante exotique envahissante *Opuntia spp.* (le figuier de Barbarie) nécessite un désherbage manuel répété, qui est souvent effectué par les femmes et les enfants et qui, dans bien des cas, est devenu l'activité qui leur demande le plus de temps (*établi mais incomplet*).



(A6) De nombreuses espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur les terres gérées, utilisées ou possédées par les peuples autochtones et les communautés locales (*établi mais incomplet*).



(A6) (suite)

Plus de 2 300 espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur des terres gérées, utilisées ou possédées par des peuples autochtones, certaines d'entre elles ayant un impact négatif sur leur qualité de vie et leur identité culturelle. Les terres autochtones d'Océanie et d'Amérique du Nord comptent un nombre particulièrement élevé d'espèces exotiques envahissantes recensées (*établi mais incomplet*). Toutefois, le nombre d'espèces exotiques envahissantes demeure, en moyenne, plus faible sur les terres autochtones que sur les autres terres (*établi mais incomplet*).



(A6) (suite)

De nombreux peuples autochtones et communautés locales mettent l'accent sur l'interdépendance entre la terre, l'eau et les autres espèces, ce qui peut conduire à des perceptions diverses pour certaines espèces exotiques envahissantes (*bien établi*). Dans certains cas, les peuples autochtones et les communautés locales peuvent considérer une espèce exotique envahissante comme un élément important de leur environnement naturel (*établi mais incomplet*).



(A6) (suite)

Il existe également des exemples où les peuples autochtones et les communautés locales ont créé de nouvelles sources de revenus en tirant parti des espèces exotiques envahissantes (*bien établi*), mais ils le font le plus souvent par nécessité plutôt que par choix.

Néanmoins, les rapports d'impact émanant de certains peuples autochtones et communautés locales font état de 68 % d'impacts négatifs et de 32 % d'impacts positifs sur leur qualité de vie causés par les espèces exotiques envahissantes (*établi mais incomplet*).



(A6) (suite)

Les peuples autochtones et les communautés locales ont souvent une bonne compréhension de la manière dont les interactions complexes entre les facteurs facilitent l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes sur leurs terres (*établi mais incomplet*).

Par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales reconnaissent que l'utilisation d'espèces exotiques pour l'alimentation, les fibres, la génération de revenus ou à des fins médicinales peut avoir des répercussions négatives sur les contributions de la nature aux populations et leur bonne qualité de vie (*bien établi*), en particulier dans les situations où les espèces indigènes dont ils dépendaient traditionnellement pour ces avantages ont décliné (*établi mais incomplet*).



Photo : Shaina Russell – CC BY 4.0.

(A6) (suite)

Les rapports d'impact émanant de certains peuples autochtones et communautés locales font état de 92 % d'impacts négatifs et de 8 % d'impacts positifs pour ce qui est des impacts que les espèces exotiques envahissantes produisent sur la nature (*établi mais incomplet*).

Les informations communiquées font état d'impacts négatifs sur la sécurité hydrique et la santé humaine et du bétail, tout en soulignant que les espèces exotiques envahissantes limitent l'accès aux terres traditionnelles, réduisent la mobilité et nécessitent une main-d'œuvre accrue pour leur gestion (*établi mais incomplet*).



(A6) (suite)

Les espèces exotiques envahissantes peuvent également nuire à l'autonomie, aux droits et à l'identité culturelle des peuples autochtones et des communautés locales (*établi mais incomplet*) en raison de la perte de moyens de subsistance, de savoirs et de pratiques culturelles traditionnels (*bien établi*), ce qui cause fréquemment un sentiment général de désespoir, de tristesse et de stress (*établi mais incomplet*).



(A7) La perception de la menace représentée par les espèces exotiques envahissantes peut varier en fonction des différentes perspectives humaines (*bien établi*).

Les perceptions de certaines espèces exotiques envahissantes et de leur valeur diffèrent entre groupes de parties prenantes, peuples autochtones et communautés locales et au sein de ces groupes, car les membres d'une même communauté peuvent ressentir des impacts différents en fonction de leur genre, de leur âge, de leurs moyens de subsistance et d'une multitude d'autres facteurs (*établi mais incomplet*).



(A7) (suite)

Les conflits de valeurs surviennent lorsque les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme une menace majeure par certaines parties prenantes et comme bénéfiques par d'autres (*bien établi*).

Une espèce exotique envahissante peut avoir été introduite intentionnellement dans un but particulier, notamment pour atténuer d'autres facteurs de changement (*bien établi*), mais peut avoir des impacts négatifs sur d'autres secteurs (*bien établi*).



(A7) (suite)

Par exemple, les porcs introduits ont une importance culturelle à Hawaï et sont chassés à des fins de subsistance, de cérémonie et de loisirs, bien qu'ils aient de graves impacts et fassent perdurer la propagation de plantes exotiques envahissantes au sein de la forêt tropicale hawaïenne (*établi mais incomplet*).

La divergence des perceptions des espèces exotiques envahissantes peut entraver l'efficacité de la prise de décision et de la gestion (*établi mais incomplet*).



(A8) Les instruments actuels en matière de politiques relatives aux invasions biologiques n'ont permis que des progrès partiels dans la réalisation des objectifs internationaux relatifs aux espèces exotiques envahissantes, notamment l'objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité et la cible 15.8 des objectifs de développement durable (*bien établi*).



(A8) (suite)

De nombreuses raisons peuvent expliquer le caractère limité de l'adoption, de la mise en œuvre et de l'efficacité des instruments en matière de politiques, notamment des capacités et des ressources variables d'une région à l'autre (*bien établi*) et un manque de coordination, avec des rôles et des responsabilités peu clairs entre les organismes publics, les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales (*bien établi*).



Section B. Au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes et leurs impacts augmentent rapidement et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir.



Messages principaux :

KM-B1 De nombreuses activités humaines favorisent le transport, l'introduction, l'établissement et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

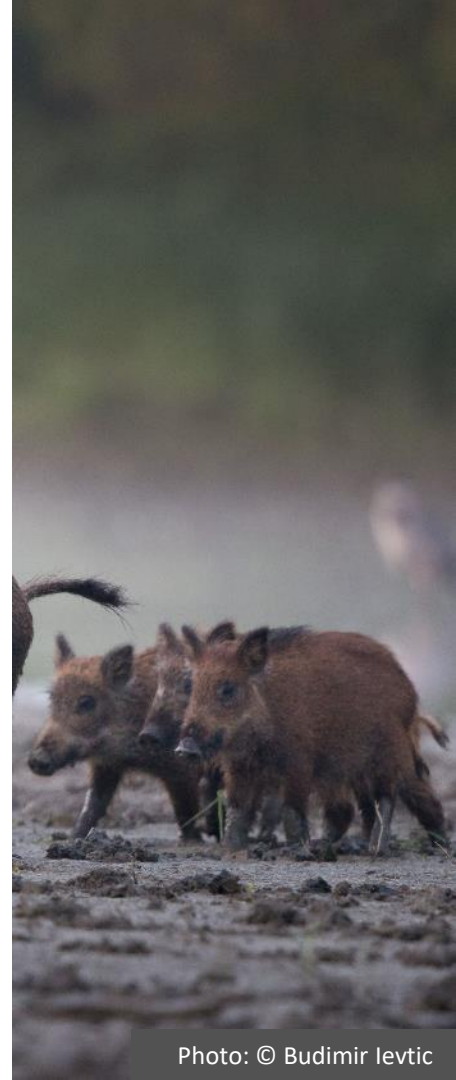
KM-B2 Les menaces provenant d'espèces exotiques envahissantes augmentent considérablement dans toutes les régions du monde, et le taux d'introduction actuel, déjà sans précédent, devrait encore augmenter à l'avenir.



Messages principaux (suite) :

KM-B3 L'amplification des facteurs de changement de la nature en cours pourrait accroître considérablement le nombre d'espèces exotiques envahissantes et leurs impacts à l'avenir.

KM-B4 L'ampleur de la menace future représentée par espèces exotiques envahissantes est difficile à prévoir en raison des interactions et des rétroactions complexes entre les facteurs directs et indirects de changement de la nature.



**Section C. Les espèces
exotiques envahissantes
et leurs impacts négatifs
peuvent être évités et
atténués grâce à une
gestion efficace**



Messages principaux :

KM-C1 Le nombre et les impacts des espèces exotiques envahissantes peuvent être réduits par la gestion des invasions biologiques

KM-C2 La prévention et la préparation sont les options les plus rentables et revêtent donc une importance cruciale pour la gestion des menaces afférentes aux espèces exotiques envahissantes



Messages principaux (suite) :

KM-C3 L'éradication a donné de bons résultats, en particulier dans le cas de petites populations d'espèces exotiques envahissantes qui se propagent lentement dans des écosystèmes isolés

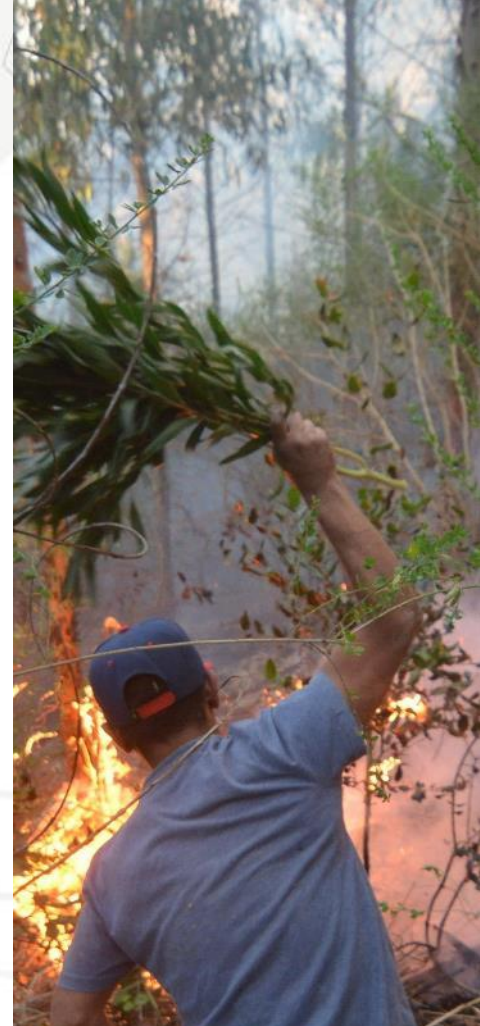
KM-C4 Le confinement et le contrôle peuvent être des options efficaces pour les espèces exotiques envahissantes qui ne peuvent, pour diverses raisons, être éradiquées dans les systèmes terrestres et aquatiques fermés, mais la plupart des tentatives dans les systèmes marins et aquatiques connectés ont été largement inefficaces



Messages principaux (suite) :

KM-C5 Le rétablissement des fonctions des écosystèmes et des contributions de la nature aux populations peut être obtenu par une gestion adaptative, y compris la restauration des écosystèmes dans les systèmes terrestres et aquatiques fermés

KM-C6 L'échange et la participation des parties prenantes, des peuples autochtones et des communautés locales améliorent les résultats des mesures de gestion des invasions biologiques



(C16) Il existe des cadres et des outils de prise de décision efficaces qui peuvent soutenir la gestion des invasions biologiques (*bien établi*).



(C16) (suite)

Des cadres et des outils ont été élaborés sur la base de données probantes issues de la pratique, de la science et d'autres systèmes de connaissances, y compris ceux des peuples autochtones et des communautés locales. Ces cadres et outils peuvent étayer l'évaluation de l'impact, le suivi et la hiérarchisation des voies d'introduction (intentionnelle ou non), des espèces et des sites afin de permettre une meilleure gestion des espèces exotiques envahissantes (*bien établi*).



(C16) (suite)

Bien qu'on manque encore de connaissances et de données, les outils aident à prendre des mesures de gestion selon un cadre d'évaluation et de gestion des risques conforme au principe de précaution, selon qu'il convient, en s'appuyant sur un processus inclusif de prise de décisions donnant lieu à l'examen de l'ensemble des mesures (*bien établi*).



(C19) L'éradication est efficace et rentable pour certaines espèces exotiques envahissantes, en particulier lorsque leurs populations sont peu nombreuses et se propagent lentement dans des écosystèmes isolés tels que les îles (*établi mais incomplet*).



(C19) (suite)

Outre l'étendue de la zone envahie, la réussite des programmes d'éradication dépend du soutien et de la participation des parties prenantes concernées, des populations autochtones et des communautés locales (*bien établi*).

Les programmes d'éradication sont facilités par un flux rapide d'informations sur l'étendue et la localisation des espèces exotiques envahissantes, qui peuvent être fournies par les personnes vivant à proximité (*bien établi*).



(C22) Les outils et les technologies permettent de gagner en efficacité dans la gestion des invasions biologiques et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, et de nombreuses options nouvelles voient actuellement le jour (*établi mais incomplet*).



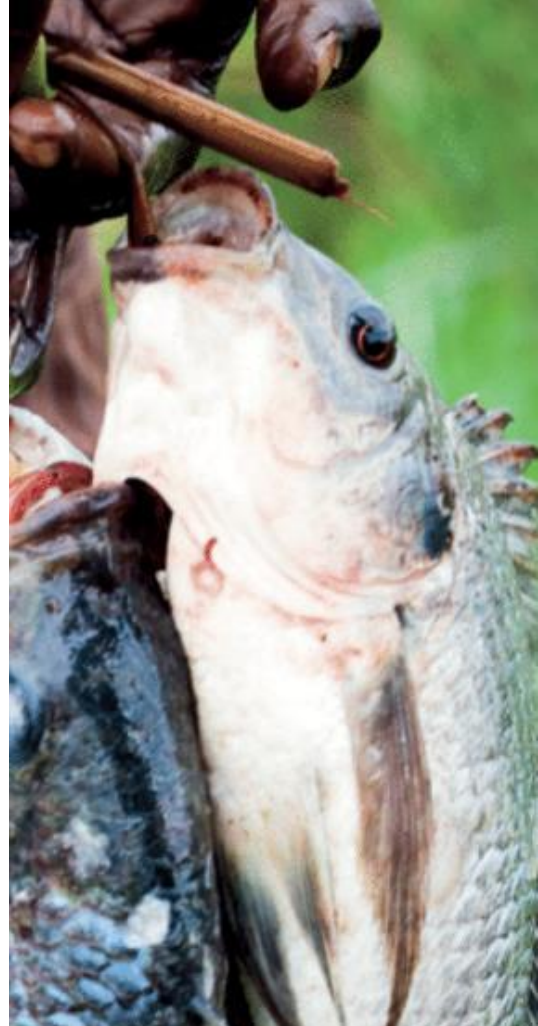
(C22) (suite)

Les avantages et les risques potentiels des nouvelles technologies peuvent être évalués à l'aide d'un cadre d'évaluation et de gestion des risques conforme au principe de précaution, selon qu'il convient (*bien établi*). L'utilisation d'un tel cadre en consultation avec les organismes de réglementation, les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales peut limiter les conséquences involontaires potentielles (*bien établi*).



(C23) L'implication des parties prenantes, le renforcement des capacités et l'apport de ressources durables sont essentiels à la réussite de la gestion adaptative (*bien établi*).

L'absence de participation des parties prenantes à la gestion adaptative peut avoir des conséquences négatives sur la qualité de vie, notamment la perte des moyens de subsistance, la marginalisation ou des inégalités entre les genres, en particulier pour les peuples autochtones et les communautés locales qui se sont adaptés en utilisant des espèces exotiques envahissantes (*bien établi*).



(C23) (suite)

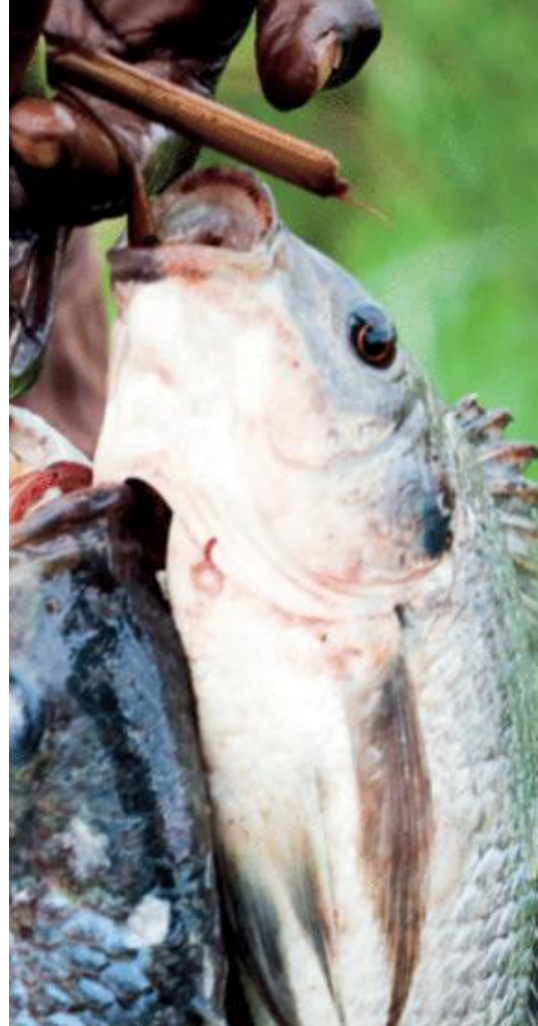
Il est possible de faire intervenir toutes les parties prenantes en recourant à une approche de cogestion adaptative des processus, depuis la prise de décision jusqu'à la mise en œuvre des mesures de gestion (*bien établi*).

La cogestion adaptative comprend le renforcement des capacités ; la co-crédation, la co-conception, le co-développement et la mise en œuvre commune ; l'apprentissage social et de vastes partenariats (*établi mais incomplet*).



(C23) (suite)

La gestion concertée des invasions biologiques pour lesquelles il existe des conflits de valeurs entre les différents secteurs, les parties prenantes, les peuples autochtones et les communautés locales est un défi mondial important en matière de politiques (*bien établi*).



(C24) Les connaissances, les pratiques, les valeurs et les systèmes de gouvernance coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales peuvent améliorer les résultats de la gestion (*établi mais incomplet*).

De nombreuses communautés gèrent avec succès les espèces exotiques envahissantes sur leurs terres (*établi mais incomplet*), ce qui entraîne un accroissement des contributions de la nature aux populations (*établi mais incomplet*).



(C24) (suite)

Des plans de gestion bioculturelle élaborés conjointement et basés sur des systèmes de savoirs scientifiques, techniques, autochtones et locaux partagés ont contribué à la surveillance et à la détection, à l'éradication, au confinement et au contrôle des espèces exotiques envahissantes (*établi mais incomplet*). Ces structures de co-gouvernance améliorent la qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales (*établi mais incomplet*).



**Section D. Des progrès
ambitieux dans la
gestion des invasions
biologiques peuvent
être réalisés grâce à
une gouvernance
intégrée**



Photo: © Photo credit:
ms_pics_and_more, Shutterstock –
Copyright

Messages principaux :

KM-D1 Grâce à un ensemble d'actions stratégiques complémentaires, la gouvernance intégrée peut limiter le problème mondial des espèces exotiques envahissantes à tous les stades du processus d'invasion biologique aux échelles locale, nationale et régionale.



Photo: © Photo credit:
ms_pics_and_more, Shutterstock –
Copyright

Messages principaux (suite) :

KM-D2 La menace que représentent les espèces exotiques envahissantes pourrait être réduite par une collaboration et une coordination plus étroites entre secteurs et entre pays pour soutenir la gestion des invasions biologiques.

KM-D3 Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal donne l'occasion aux gouvernements nationaux d'élaborer ou de mettre à jour des programmes ambitieux et réalistes pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre leur prolifération.



Messages principaux (suite) :

KM-D4 La prévention de l'introduction et le contrôle des espèces exotiques envahissantes peuvent renforcer l'efficacité des politiques conçues pour faire face à d'autres menaces pesant sur la biodiversité et contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

KM-D5 Des systèmes d'information ouverts et interopérables amélioreront la coordination et l'efficacité de la gestion des invasions biologiques, au sein des pays et entre eux.



Messages principaux (suite) :

KM-D6 La sensibilisation, l'engagement et la participation du public, ainsi que le renforcement des capacités sont essentiels pour la prévention et le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

KM-D7 Il existe des preuves convaincantes de la nécessité d'une action immédiate et soutenue pour gérer les invasions biologiques et atténuer les impacts négatifs des espèces exotiques envahissantes.



(D30) Les peuples autochtones et les communautés locales disposent de systèmes de connaissances inestimables qui pourraient contribuer à la lutte contre les invasions biologiques (*établi mais incomplet*), mais leur manque de droits fonciers et de droits d'accès peut limiter leur capacité d'action (*bien établi*).



(D30) (suite)

Les peuples autochtones et les communautés locales peuvent être des partenaires dans l'élaboration conjointe de politiques et de stratégies de lutte contre les invasions biologiques, sachant cependant qu'il convient de prendre en considération le problème que peuvent poser les conflits de perceptions et de valeurs dans la recherche d'un consensus sur les mesures de gestion (*établi mais incomplet*). La participation des peuples autochtones et des communautés locales peut être renforcée par un soutien juridique, politique et financier suffisant (*bien établi*).



(D30) (suite)

Les stratégies efficaces respectent les connaissances, les priorités et les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les systèmes de gouvernance coutumiers, conformément à la législation nationale (*établi mais incomplet*). Dans les cas où l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales est inévitable, ces communautés ont besoin d'un soutien continu et des ressources suffisantes pour répondre aux défis que représente la vie avec les espèces exotiques envahissantes (*établi mais incomplet*).



Lacunes dans les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt particulier pour les peuples autochtones et les communautés locales

DÉFI DE MISE EN ŒUVRE

GAIN POTENTIAL

Estimation du coût de la recherche

Estimation du défi scientifique

Pour les mesures de gestion

Pour la compréhension des invasions biologiques

Lacunes dans les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes présentant un intérêt particulier pour les peuples autochtones et les communautés locales

Manque d'informations sur le statut et les tendances des espèces exotiques envahissantes sur les terres et dans les eaux gérées par les peuples autochtones et les communautés locales {encadré 2.6}

Manque d'informations sur les connaissances, les valeurs et les cultures autochtones et locales concernant les facteurs et les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les terres et dans les eaux gérées par les peuples autochtones et les communautés locales {1.6.7.1, encadré 3.12}

Manque de compréhension et de mécanismes de partage des connaissances sur les espèces exotiques envahissantes et leurs facteurs, leurs impacts, leur gestion et leur gouvernance parmi les peuples autochtones et les communautés locales, les chercheurs et autres acteurs extérieurs {6.6.1.5}

Manque de prise en considération des connaissances et des perceptions des peuples autochtones et des communautés locales dans les scénarios et les modèles {1.6.7.3, 4.7.1, 6.6.1.6}



Très faible

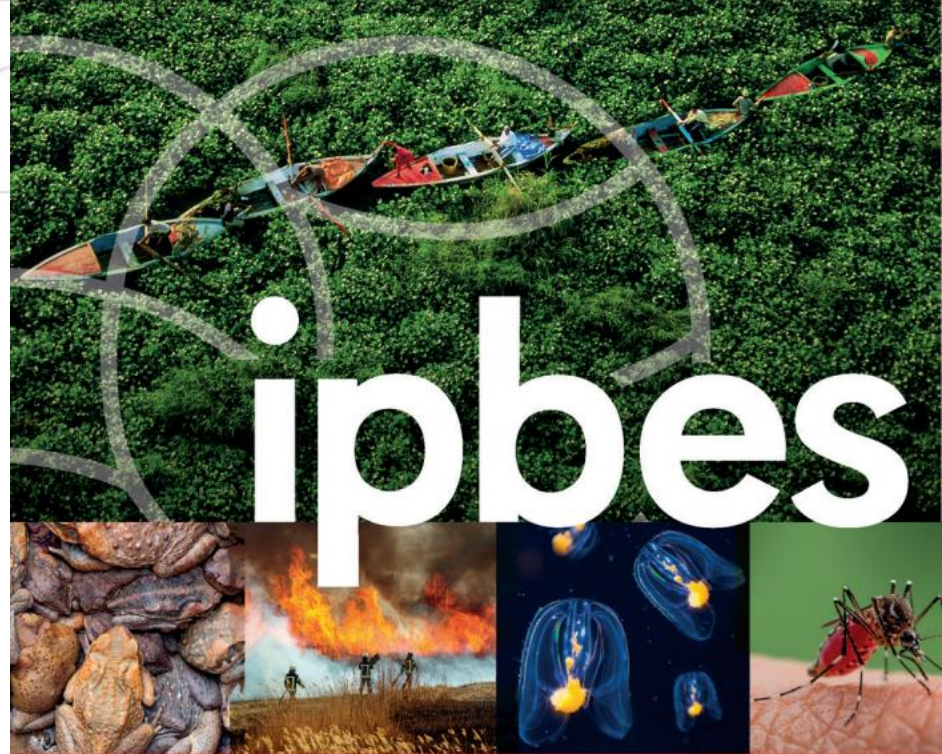
Faible

Moyen

Élevé

Très

Informations des chapitres de l'évaluation



The thematic assessment report on
**INVASIVE ALIEN SPECIES
AND THEIR CONTROL**

Comme demandé par les PACL, les diapositives suivantes présentent des informations supplémentaires particulièrement pertinentes pour les PACL à partir des chapitres de l'évaluation, y compris des études de cas, des encadrés, du texte et des figures. Cela ne représente qu'une petite proportion du texte dans les chapitres eux-mêmes.

Les chapitres complets sont disponibles sur :

<https://www.ipbes.net/ias>



The thematic assessment report on
**INVASIVE ALIEN SPECIES
AND THEIR CONTROL**

Chapitre 1 : Encadré 1.13. Savoirs autochtones et locaux sur les espèces exotiques envahissantes dans les noms, les histoires et les chants.

Les savoirs autochtones et locaux sur les espèces exotiques envahissantes peuvent être intégrés dans des histoires, de la poésie et des chansons. Un poème d'Éthiopie illustre les connaissances locales des impacts négatifs de l'invasion de *Prosopis juliflora* (le bayahonde) sur les ressources fourragères et les pratiques de pâturage du bétail, et leurs interactions avec d'autres facteurs de changement dans la nature :

*« Bovins de montagne, bovins de plaine
Les chèvres d'ici, les moutons d'là
Est-ce que vous [mes chameaux] allez avoir les arbres
Que vous aviez pour vous seuls ?
En été, les inondations
En hiver, les sauterelles
Dans les hautes terres, les chrétiens
Sur les plaines, les champs de sorgho
Dans les terres inondées, les bayahondes
Où devrais-je te mener mon coeur [ma chamelle]? »*

(Balehegn, 2016)

Chapitre 1 : Encadré 1.13. suite

Les savoirs autochtones et locaux sur les invasions biologiques peuvent également être intégrés dans des noms spécifiques, qui peuvent aussi révéler beaucoup de choses sur la façon dont une espèce exotique envahissante est perçue. Les espèces exotiques les plus envahissantes reçoivent de nouveaux noms des peuples autochtones et des communautés locales, qui peuvent indiquer l'origine ou l'étrangeté ainsi que l'inclusion dans une catégorie générique similaire, et peut avoir des nuances politiques. Par exemple, le peuple Kawaiwete du Brésil désigne l'abeille hybride africaine-européenne qui arrive et est plus agressive comme une « guêpe de miel », contrairement à l'abeille locale bénigne (Athayde et al., 2016).

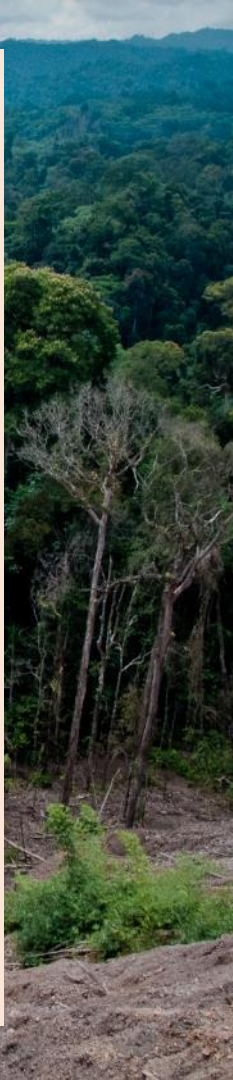
(Voir le chapitre 1 pour plus d'information

<https://www.ipbes.net/ias>)



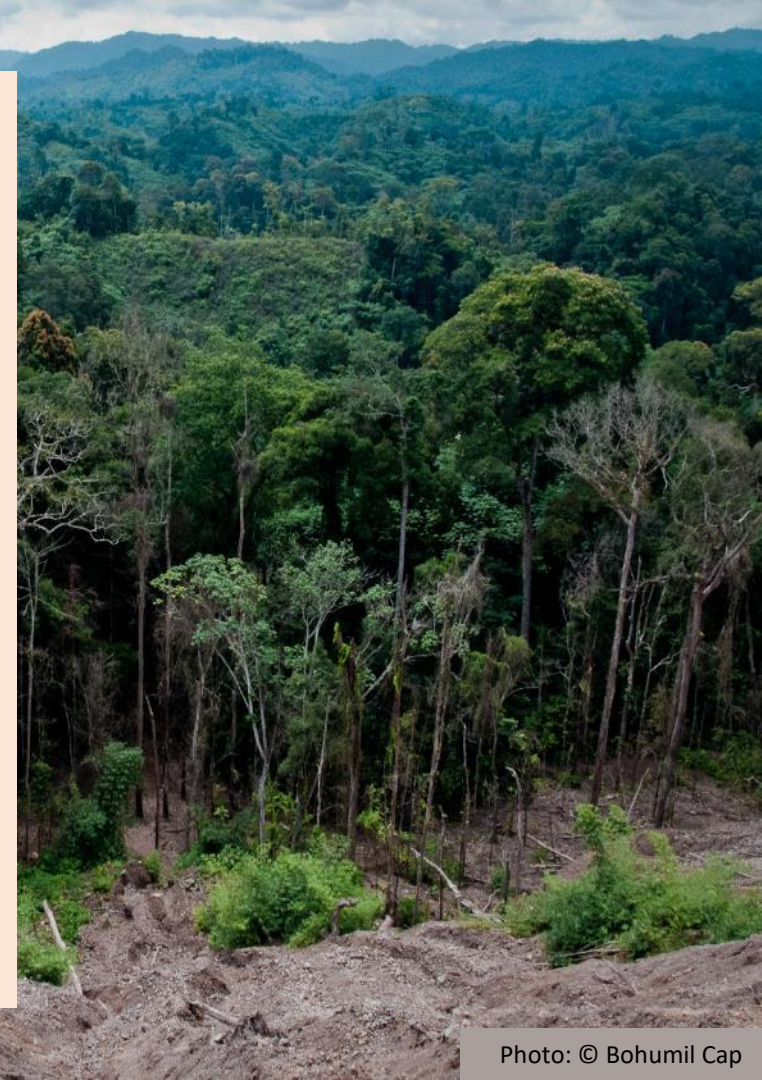
Chapitre 2 : Résumé, paragraphe 7 :

Le nombre d'espèces exotiques établies est constamment plus faible sur les terres gérées par les peuples autochtones (*établi mais incomplet*) {Encadré 2.6}. Les terres des peuples autochtones sont souvent éloignées et abritent plus d'habitats naturels que d'autres terres, mais cela ne les a pas protégés de l'introduction d'espèces exotiques. Au total, 6 351 espèces exotiques établies et 2 355 espèces exotiques envahissantes ont été enregistrées sur les terres des peuples autochtones dans le monde entier (*établi mais incomplet*) {Encadré 2.6}. Des zones d'invasion biologique sur les terres autochtones avec un nombre élevé d'espèces exotiques établies se trouvent sur tous les continents habités, mais surtout en Australasie, en Amérique du Nord et en Europe (*établi mais incomplet*) {Encadré 2.6}, régions qui ont le plus grand nombre d'espèces exotiques établies en général. Les espèces exotiques envahissantes affectent les moyens de subsistance et la bonne qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales dans le monde entier (*établi mais incomplet*) {Encadré 2.11}. Cependant, la plupart des études disponibles sur les terres des peuples autochtones et des communautés locales et sur la bonne qualité de vie portent sur les plantes vasculaires ligneuses, alors que beaucoup moins d'informations sont disponibles pour les effets d'autres taxons, en particulier des microbes et des insectes (*établi mais incomplet*) {Encadrés 2.6 et 2.11}.



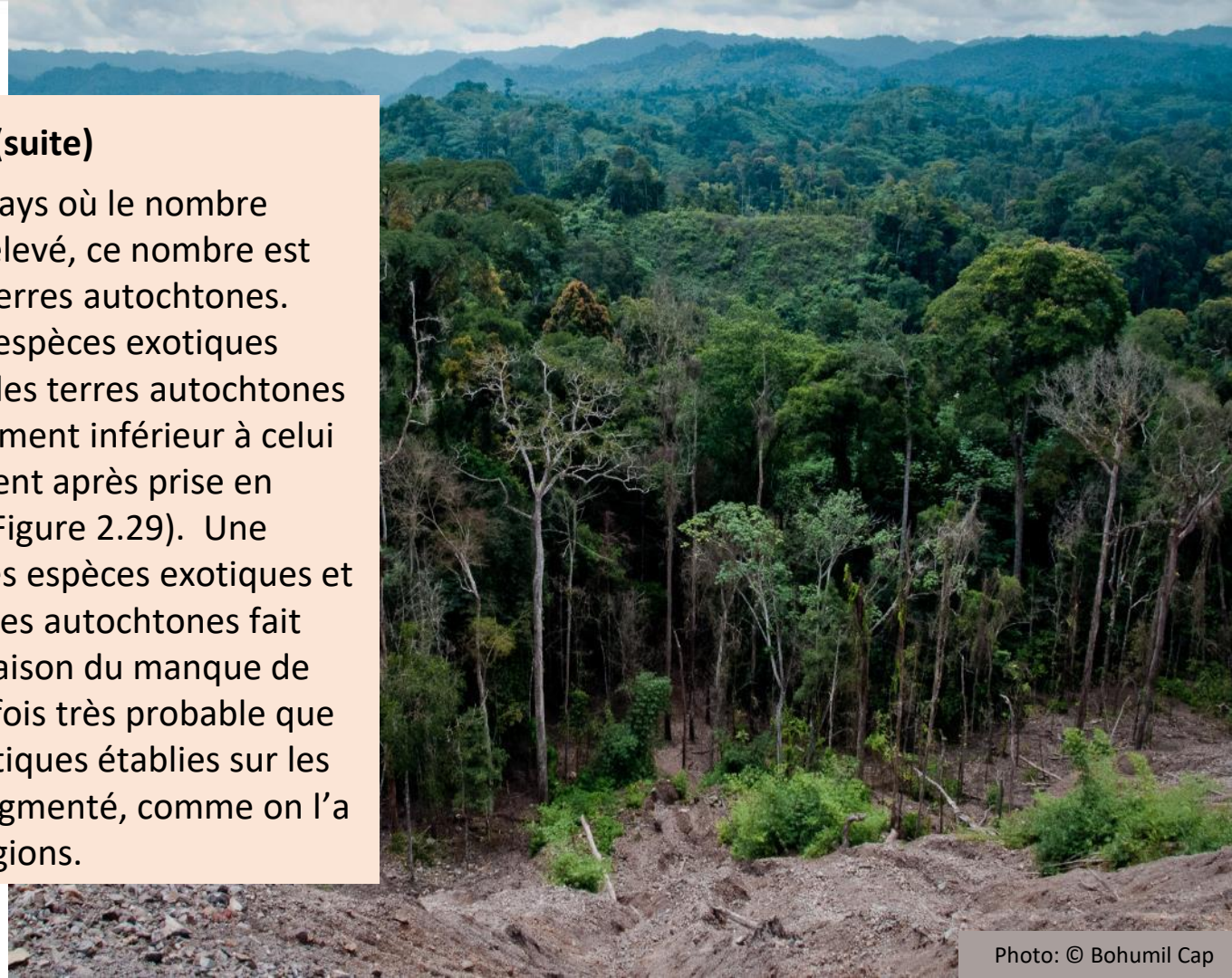
Chapitre 2 : Encadré 2.6. Les terres gérées, utilisées ou possédées par les peuples autochtones et les communautés locales : une évaluation globale des tendances et de la situation des espèces exotiques et envahissantes

Cette analyse a révélé qu'au total, 6 351 espèces exotiques établies ont été enregistrées sur les terres autochtones, ce qui représente 34 % de toutes les espèces exotiques établies enregistrées dans le monde entier dans cet ensemble de données. Le nombre d'espèces exotiques envahissantes selon la base de données GRIIS s'élève à 2 355 (56 % du nombre total mondial) sur ces terres, bien qu'il n'ait pas été possible de déterminer si les espèces exotiques envahissantes ont un impact quelconque sur ces terres. Le nombre d'espèces exotiques établies enregistrées sur les terres autochtones est fortement corrélé au nombre total d'espèces exotiques établies du même pays.



Chapitre 2 : Encadré 2.6 (suite)

Autrement dit, dans les pays où le nombre d'espèces exotiques est élevé, ce nombre est également élevé sur les terres autochtones. Cependant, le nombre d'espèces exotiques établies enregistrées sur les terres autochtones est en moyenne constamment inférieur à celui des autres terres également après prise en compte de la superficie (Figure 2.29). Une analyse des tendances des espèces exotiques et envahissantes sur les terres autochtones fait actuellement défaut en raison du manque de données. Il semble toutefois très probable que le nombre d'espèces exotiques établies sur les terres autochtones ait augmenté, comme on l'a observé dans d'autres régions.



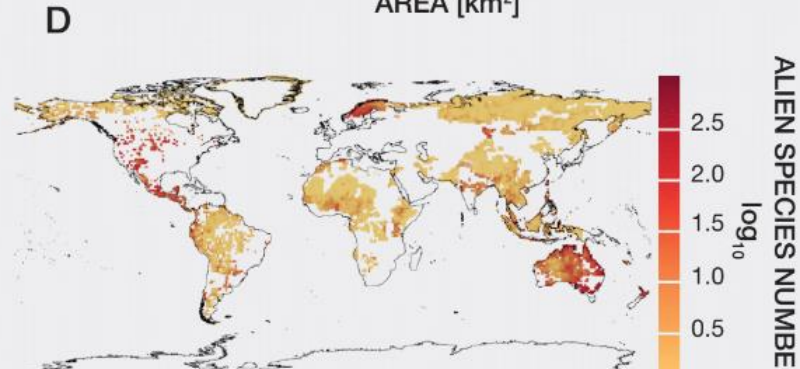
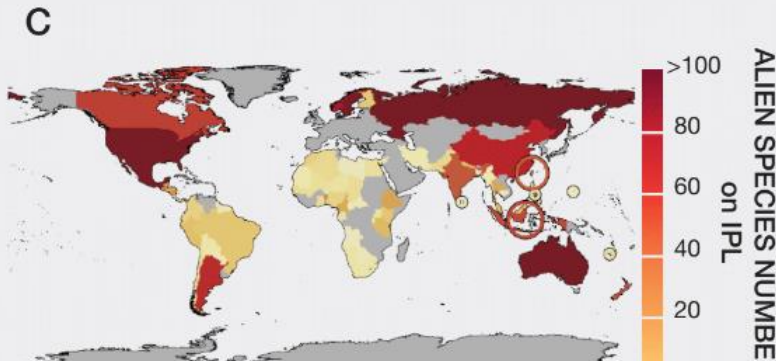
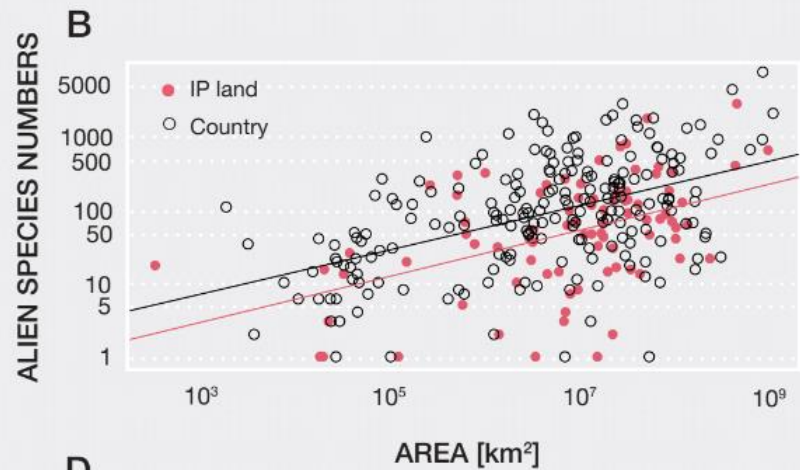
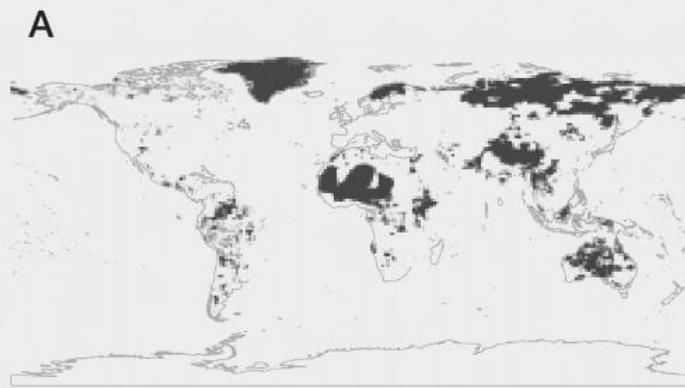


Figure 2.29 (de l'encadré 2.6 du chapitre 2) : Espèces exotiques envahissantes sur les terres des peuples autochtones. (A) Terres gérées, utilisées ou détenues par des peuples autochtones. (B) Relations entre les espèces et les aires pour les espèces exotiques établies par pays (cercles) et par aire de terres autochtones (PI) (points), montrant un nombre constamment plus faible d'espèces exotiques établies sur les terres autochtones. (C) Nombre d'espèces exotiques sur les terres autochtones par pays. (D) Nombre d'espèces exotiques établies sur les terres autochtones par case de grille. Un rapport de gestion des données pour ce chiffre est disponible à l'adresse <https://doi.org/10.5281/zenodo.7615582>

Chapitre 3 : Résumé, paragraphe 9

De nombreux peuples autochtones et communautés locales ont une bonne compréhension globale des facteurs qui facilitent l'invasion d'espèces exotiques sur leurs terres (*bien établi*). Les peuples autochtones et les communautés locales montrent comment les politiques, la gouvernance et les institutions, visant à améliorer les moyens de subsistance et l'environnement, peuvent par inadvertance provoquer l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (*établi mais incomplet*). Par exemple, ils signalent que la promotion d'espèces exotiques à des fins alimentaires, de fibres, de production de revenus ou médicinales peut agir comme un moteur facilitant les invasions biologiques (*bien établi*), et ces invasions peuvent être particulièrement facilitées dans les situations où la biodiversité indigène, y compris les espèces dont elles dépendent traditionnellement pour ces avantages, ont diminué (*établi mais incomplet*). ... Les peuples autochtones et les communautés locales considèrent également que les défis liés à la propriété foncière et aux droits d'accès sont des facteurs importants qui limitent la mesure dans laquelle ils peuvent s'attaquer aux espèces exotiques envahissantes sur leurs terres (*établi mais incomplet*).

(Voir le chapitre 3 pour plus d'information <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 3 : Extrait de la section 3.2.5. Politiques, gouvernance et institutions

Les peuples autochtones et les communautés locales ont également signalé que les politiques nationales limitant le droit à la propriété foncière et les droits d'accès peuvent être des moteurs importants de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sur leurs terres (IPBES, 2022b). Les peuples autochtones et les communautés locales surveilleront et géreront souvent le nombre d'espèces exotiques envahissantes et leurs impacts sur leurs terres et leurs eaux (chapitre 5), mais leur capacité à le faire est grandement réduite s'ils n'ont pas accès aux terres et aux eaux ou ne sont pas propriétaires de ces dernières. L'accès est en effet crucial pour le suivi et la gestion, et le régime foncier peut être essentiel pour que les communautés gèrent activement leur environnement. De plus, de nombreux peuples autochtones et communautés locales défendent activement leurs terres contre l'empiétement de l'industrie et d'autres influences perturbatrices qui peuvent également être des moteurs pour les espèces exotiques envahissantes (ex., déforestation; section 3.3.1). Le manque de droits clairs sur les terres ou d'accès peut également empêcher les peuples autochtones et les communautés locales de défendre efficacement leurs terres contre cette dégradation environnementale. Cela peut à son tour conduire à une augmentation des espèces exotiques envahissantes. Les peuples autochtones et les communautés locales ont également fait remarquer que le manque d'accès aux terres et aux eaux ainsi que l'absence de régime foncier peuvent entraîner le départ des communautés.

(Voir le chapitre 3 pour plus d'informations <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 3 : Encadré 3.6. Politiques nationales et internationales ayant entraîné l'introduction et la propagation de *Prosopis juliflora* (le bayahonde), comme le rapportent les peuples autochtones et les communautés locales

Au Botswana, en Éthiopie, en Inde, en Jordanie et au Kenya, les peuples autochtones et les communautés locales ont signalé l'introduction intentionnelle de *Prosopis juliflora* (le bayahonde) par les gouvernements et les programmes internationaux associés dans le but d'arrêter la dégradation des terres, contrôler la désertification et la déforestation et améliorer la qualité de vie des communautés locales (Al-Assaf et al., 2020; Becker et al., 2016; Haregeweyn et al., 2013; Linders et al., 2020).



Chapitre 3 : Encadré 3.6 (suite) :

Au Kenya, par exemple, les éleveurs chamus rapportent que *Prosopis juliflora* a été introduit deux fois : la première fois en 1973, à l'initiative du gouvernement; et 10 ans plus tard, par le biais du Projet de Boisement Prolongé des Forêts Combustibles, une initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du gouvernement du Kenya (Becker et al., 2016). En Ethiopie, les Afars rappellent que l'espèce a été introduite dans les années 1980 dans des fermes et des établissements d'Etat pour améliorer le microclimat, fournir de l'ombre, arrêter la dégradation des terres, fournir du bois de chauffage, comme source de gousses pour le fourrage, et d'accroître la durabilité des moyens de subsistance dans la région d'Afar en Éthiopie (Linders et al., 2020). En Inde, les peuples autochtones et les communautés locales rapportent que *Prosopis juliflora* a été introduite pour améliorer les sols salins, et comme source de bois, le bois de feu et les fibres dans la seconde moitié du XIXe siècle; et que l'espèce a été plus tard promue par le gouvernement à partir des années 1970 pour lutter contre la désertification et la salinisation des sols dans le Nord-Ouest du pays (Duenn et al., 2017).

Chapitre 4 : Résumé, paragraphe 9

Les peuples autochtones et les communautés locales signalent des impacts plus négatifs que positifs causés par les espèces exotiques envahissantes, en particulier sur les ressources en eau, la santé humaine et la santé du bétail, ainsi que l'accès aux terres traditionnelles (*bien établi*) {4.6.1}. Les peuples autochtones et les communautés locales signalent des impacts dix fois plus négatifs que positifs causés par les espèces exotiques envahissantes sur la nature (92 % négatifs, 8 % positifs) (*bien établi*) {4.6.1}. Les impacts sur la nature ont souvent des répercussions sur le lien profond que de nombreux peuples autochtones et communautés locales entretiennent avec la nature (*bien établi*) {4.6.3}. Lorsque l'on considère les contributions de la nature aux personnes, les rapports sont plus équilibrés (55 % négatifs à 45 % positifs) (*bien établi*) {4.6.2}. Les deux tiers (68 %) des impacts sur la bonne qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales ont été documentés comme étant négatifs, comparativement à un tiers (32 %) qui ont été documentés comme positifs (*bien établi*) {4.6.3}. Les espèces exotiques envahissantes ont souvent été documentées comme cause de la perte d'accès aux terres traditionnelles et de mobilité à l'intérieur de celles-ci, ce qui a entraîné des exigences plus sévères en matière de main-d'œuvre (*bien établi*) {4.6.3}. Les répercussions négatives sur la santé des peuples autochtones et des collectivités locales peuvent être directes (ex., blessures) ou indirectes, comme le sentiment général de désespoir et de stress.

Chapitre 4 : Section 4.6

REVUE DE LITTÉRATURE DES IMPACTS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Cette section présente les résultats d'une revue systématique faite par tous les chapitres sur les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes.

- 4.6.1 Impacts sur la nature documentés par les peuples autochtones et les communautés locales
- 4.6.2 Impacts sur les contributions de la nature aux populations, tels que documentés par les peuples autochtones et les communautés locales
- 4.6.3 Impacts sur la qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales
- 4.6.4 Peuples autochtones et communautés locales : comparaison des impacts positifs et négatifs des espèces exotiques envahissantes
- 4.6.5 Interactions entre les impacts et les tendances, les facteurs, la gestion documentée par les peuples autochtones et les communautés locales

(voir chapitre 4 pour plus d'informations <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 4 : Encadré 4.14. Impacts de l'agrile du frêne sur les terres des nations Kanienkehá:ka (Mohawk) et W8banaki (Abénakis) et l'interaction avec les réponses politiques proposées

Auteurs contributeurs : Lynn Jacobs de Kahnawá:ke et Edgar Blanchet

L'agrile du frêne est un coléoptère envahissant d'Asie dont le cycle de vie dépend des frênes. Cette espèce exotique envahissante a été découverte pour la première fois près de la région des Grands Lacs en Amérique du Nord en 2002 et s'est depuis largement répandue, tuant des millions de frênes en Amérique du Nord. De nombreuses nations autochtones ont un lien particulier avec le frêne, en particulier le *Fraxinus nigra* (frêne noir – *Maahlakws* en aln8ba8dwaw8gan (langue w8banaki) et l'*éhsa* en kanien'kéha (langue mohawk)).



Chapitre 4 : Encadré 4.14 (suite)

Le frêne noir est utilisé dans les arts traditionnels tels que la vannerie. Dans le passé et encore aujourd'hui, la perte d'accès au frêne noir en raison de la privatisation des terres, des pressions environnementales et de l'agrigle du frêne a eu un impact important sur la fabrication de paniers. Cela entraîne une perte de savoirs traditionnels et de la langue sur cette importante pratique culturelle. Plus que l'artisanat, la vannerie représente un symbole de résilience culturelle pour de nombreuses nations.

La pratique a survécu malgré toutes les difficultés et les nombreux obstacles que la colonisation et les restrictions gouvernementales ont imposés au fil des siècles. L'art de la fabrication des paniers est ancré dans la culture, l'identité et la spiritualité Kanien'kehá:ka et W8banaki. Elle a également été une source importante de revenus pour des générations et continue aujourd'hui.

(voir chapitre 4 pour plus d'informations

<https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 4 : Encadré 4.17. Les impacts sur les espèces culturelles, les sites culturels, les relations culturelles et la santé des peuples autochtones et des communautés locales, révélés par savoir autochtone et local et la recherche transculturelle dans le territoire du Nord de l'Australie.

La recherche transculturelle (utilisant des méthodologies issues de différents systèmes de connaissances) a été utilisée dans le pays d'Arnhem, au nord-est du territoire du Nord de l'Australie, pour étudier les ongulés envahissants (buffles, ânes, porcs, bovins et chevaux) piétinant et broutant sur des ressources alimentaires traditionnelles de la brousse et influençant la qualité de l'eau dans plusieurs milieux humides culturellement importants. Les zones humides fournissent aux peuples autochtones de l'eau potable, des médicaments et des aliments pour la brousse, y compris *Eleocharis dulcis* (châtaigne d'eau chinoise) et *Nymphaea spp.* (nénuphars), et abrite une faune aquatique, y compris *Chelodina rugosa* (tortue à cou de serpent du nord), qui est une importante source saisonnière de protéines (Fordham et al., 2006; Ens, Fisher, et al., 2015).

(voir chapitre 4 pour plus d'informations <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 4 : Encadré 4.18. Comment les impacts sur les contributions de la nature aux populations et les impacts de la gestion affectent la bonne qualité de vie des peuples autochtones et des communautés locales

Une majorité (61 %) des études examinées ont documenté que les peuples autochtones et les communautés locales subissent des pertes de rendement en raison de l'invasion du ver à bras de fer. Les estimations de la perte de rendement des cultures varient de 10 % au Malawi à 58 % au Zimbabwe. La plupart des estimations de perte de rendement sont liées à la production de maïs, mais la FAO a également constaté que *Spodoptera frugiperda* a causé 6 % et 2 % de pertes de production de mil et de sorgho, respectivement, au niveau national en Namibie (FAO, 2018).



Chapitre 4 : Encadré 4.18 (suite)

Comme le notent Rwomushana et al. (2018), cette baisse des pertes de rendement pourrait être due à l'accumulation d'ennemis naturels, facteurs climatiques, l'amélioration de la gestion ou la possibilité que les agriculteurs s'améliorent dans l'estimation des pertes de rendement induites par *Spodoptera frugiperda*. Il convient de mentionner que la plupart des estimations de perte de rendement étaient fondées sur les perceptions des agriculteurs, qui peuvent avoir surestimé les pertes réelles (Baudron et al., 2019) même lorsque l'on contrôle les facteurs de confusion potentiels dans un cadre de régression, les pertes de rendement induites par *Spodoptera frugiperda* sont de près de 12 % (Baudron et coll., 2019; Kassie et coll., 2020).



Chapitre 5 : Résumé, paragraphe 7

La gestion adaptative, dans la mesure du possible, dirigée par les parties prenantes et les peuples autochtones et les communautés locales, favorise une large acceptation et renforcement des capacités et optimisation du succès de la gestion (*bien établi*) {5.2, 5.3, 5.6}.

La gestion adaptative, dans la mesure du possible dirigée par les parties prenantes et les peuples autochtones et les communautés locales, favorise une large acceptation et renforcement des capacités et optimisation du succès de la gestion (*bien établi*) {5.2, 5.3, 5.6}. Le manque de participation des peuples autochtones et des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des actions de gestion, en particulier ceux qui sont adaptés et qui utilisent les espèces exotiques envahissantes, peut réduire la bonne qualité de vie par la perte de moyens de subsistance, la marginalisation et/ou l'inégalité entre les genres (*bien établi*) {5.2.1, 5.3.1.3, 5.4.4.2, 5.6.1.1, 5.6.1.2}. Une mobilisation large et inclusive améliore la planification, la prise de décisions et l'exécution des mesures de gestion (*établi mais incomplet*) {5.2.1, 5.5.1.2}. Cet engagement est plus facilement atteint par des partenariats autour de la co-conception, du co-développement et de la co-mise en œuvre et de l'apprentissage social (*établi mais incomplet*) {5.2.1, 5.4.4.3, 5.6.2.1}. Les programmes de gestion sont plus efficaces lorsque leur objectif va au-delà de la suppression des espèces exotiques envahissantes pour inclure le rétablissement de la résilience des écosystèmes et des contributions de la nature aux populations (*établi mais incomplet*) {5.5.6}.

Chapitre 5 : Extrait de la section 5.2.1. Engagement des communautés des parties prenantes et cadres de partage des connaissances pour le développement de communautés de pratique

Les peuples autochtones et les communautés locales ont souvent des motifs d'engagement différents de ceux des autres parties prenantes (matériel supplémentaire 5.1), et de gérer les invasions biologiques à des fins multiples qui sont étroitement liées entre elles (IPBES, 2022b). La spiritualité est une motivation primordiale pour les peuples autochtones et les communautés locales pour protéger leurs terres et leurs biens contre les espèces exotiques envahissantes, même si cela est souvent sous-déclaré (IPBES, 2022b; chapitre 4, section 4.6). Par conséquent, ils peuvent fournir une capacité de réponse unique en matière de connaissances et de gestion (Bach et coll., 2019; Kannan et coll., 2016; Madegowda & Rao, 2014). Ces systèmes de mobilisation des communautés des parties prenantes peuvent être très spécifiques au contexte (ex., pays à revenu faible ou élevé, situations périurbaines ou rurales, milieux terrestres ou marins, secteurs publics ou privés, etc.), mais sont essentiels pour créer des communautés de pratique codéveloppées autour d'interventions efficaces menées par la collectivité qui appuient la prévention, la préparation (glossaire; section 5.4.2), l'intervention rapide et le contrôle généralisé.

Chapitre 5 : Encadré 5.8. Étude de cas : Éradication de cinq espèces de vertébrés exotiques envahissants dans l'archipel de la Polynésie française

Sur six îles de l'archipel de la Polynésie française, un projet a été entrepris en 2015 pour éradiquer cinq espèces de vertébrés exotiques envahisseurs : *Rattus exulans* (rat du Pacifique), *Rattus rattus* (rat noir), *Felis catus* (chat), *Oryctolagus cuniculus* (lapins) et *Capra hircus* (chèvres). Le projet a réussi sur cinq des six îles (les rats du Pacifique ont survécu sur un site). Un plan de gestion a été développé et mis en œuvre pour restaurer les populations menacées de la *Pampusana erythroptera* (tourterelle polynésienne), *Nesofregetta fuliginosa* (pétrel-tempête polynésien) et *Aechmorhynchus parvirostris* (tuamotu sandpiper), ainsi que d'autres espèces végétales et animales indigènes.



Chapitre 5 : Encadré 5.8. (suite)

Les organisations non gouvernementales internationales et locales de conservation ainsi que les communautés locales ont été impliquées depuis la phase de planification jusqu'à l'exécution des actions de gestion. Bien que la mise en œuvre ait été difficile, cette approche collective s'est avérée plus rentable que si chaque île avait été ciblée individuellement. La participation efficace des intervenants était essentielle au succès du projet.



Chapitre 5 : Encadré 5.15. Surveillance et gestion des espèces exotiques envahissantes par les peuples autochtones et les communautés locales - Étude de cas de la communauté Bukusu au Kenya

La communauté de Bukusu informe un aîné lorsqu'une nouvelle espèce végétale est trouvée dans son environnement. Un conseil d'anciens confirme la détection et la quarantaine est imposée. Une date est alors fixée pour une cérémonie rituelle afin de déterminer si la gestion de la plante doit se poursuivre. Lors de la cérémonie, un mouton est abattu au site de détection et son contenu stomacal ainsi que des échantillons de pousse de plantes (appelés *Lufufu*) sont mélangés dans l'eau que les aînés placent sur et autour de la plante pendant que certaines déclarations cérémonielles sont faites. Le 3ème jour, les feuilles de *Lufufu* sont vérifiées pour voir si elles sont sèches, après quoi la plante est déracinée et brûlée. Si les feuilles sont encore saines, la plante est considérée comme bonne pour l'écosystème indigène, et un nom local et ses utilisations et applications sont définies en fonction des espèces végétales locales similaires. Si une nouvelle espèce animale est détectée (que ce soit l'espèce mangée d'*Esang'i* ou l'espèce non mangée d'*Esolo*) le conseil des anciens identifie ses empreintes de pieds et un enfant reçoit un mélange de *Kulandula* plante à mettre dans les empreintes de pieds, donc les aînés maudissent l'animal de ne jamais revenir puisque ses effets sur l'écosystème indigène, l'économie et les moyens de subsistance ne sont pas connus (Wanzala et al., 2012).



Chapitre 5 : Extrait de la section 5.3.1.3. Mise en œuvre des programmes de gestion fondés sur les sites et les écosystèmes

Une revue de 76 études de cas pertinentes a révélé que la majorité des activités de gestion menées par les peuples autochtones et les communautés locales sont basées sur les espèces (Matériel supplémentaire 5.1). Par conséquent, certains peuples autochtones et certaines communautés locales ont développé des connaissances et une culture qui sont essentielles pour motiver les actions basées sur les espèces et établir des priorités en matière de cibles, dans de nombreux cas, en utilisant les ressources disponibles dans le cadre de la gestion locale. Au Canada, le *Fraxinus nigra* (frêne noir) est menacé par le coléoptère envahissant étranger *Agrilus planipennis* (pyrale du frêne émeraude). Les peuples autochtones de Kahnawake utilisent des arbres *Fraxinus nigra* pour fabriquer des paniers, ce qui a accru la demande du public pour la conservation de *Fraxinus nigra* (IPBES, 2020). À Hawaii, les ramasseurs traditionnels de fougères indigènes pour des pratiques culturelles intègrent le contrôle manuel des plantes exotiques envahissantes afin de gérer la ressource en fougère (Ticktin et al., 2006).



Chapitre 5 : Extrait de la section 5.3.1.3 (suite)

Dans une approche différente, la gestion peut être effectuée par l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes ciblées. Par exemple, la communauté autochtone maya kaqchikel au Guatemala a reconnu les impacts négatifs de *Pseudopanax laetevirens* (sauco arbre ou sauco cimarrón en espagnol) et les efforts de contrôle communautaire ont inclus le développement d'utilisations alternatives pour *Pseudopanax laetevirens*, y compris dans l'alimentation et la médecine, qui a permis d'améliorer la sensibilisation aux avantages et aux impacts de l'arbre, contribuant ainsi à limiter sa propagation (IPBES, 2020). De même, la perte de végétation indigène pour l'alimentation du bétail dans diverses communautés locales en Afrique de l'Est (Kenya et Tanzanie) à cause de l'invasion de l'arbre *Prosopis juliflora* (mesquite) depuis les années 1970, a conduit au développement d'utilisations alternatives de cet arbre pour le bois de chauffage et les aliments du bétail, ainsi, soutiennent les moyens de subsistance.

(Voir le chapitre 5 pour plus d'information <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 6 : Résumé, paragraphe 7

Une mobilisation engagée des parties prenantes, des peuples autochtones et des communautés locales peut être bénéfique pour la gestion des invasions biologiques en améliorant la compréhension et la sensibilisation, apprentissage social, collaboration, surveillance et production de données (*bien établi*) {6.2.3.3, 6.4.2.1, 6.7.2.6}. La participation inclusive peut aider à élaborer des politiques et des plans de gestion pour lutter contre les invasions biologiques qui sont cohérentes, légitimes et reflètent les réalités environnementales et culturelles locales. La gouvernance adaptative-collaborative peut favoriser la collaboration et la coordination fondées sur l'intégration disciplinaire, l'expérimentation, le suivi, l'utilisation des meilleures technologies disponibles et de l'apprentissage social (*établi mais incomplet*) {6.2.3.3, 6.4.3}. Les activités de mobilisation peuvent être explicitement liées à la mesure et au suivi des actions de gestion par le biais de stratégies nationales visant à améliorer le respect pour les peuples autochtones et les communautés locales, leurs savoirs, droits et priorités (*établi mais incomplet*) {6.4.1, 6.4.3.2}. Les protocoles communautaires bio-culturels élaborés par les peuples autochtones et les communautés locales peuvent encadrer la façon dont ils souhaitent s'engager dans les activités qui ont une incidence sur eux (*établi mais incomplet*) {6.4.3.2}...

(Suite au chapitre 6 : <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 6 : Section 6.4 ENGAGEMENT ET COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES, LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

La participation des parties prenantes, des peuples autochtones et des communautés locales peut aider à élaborer des politiques et des plans de gestion cohérents qui sont adaptés aux réalités environnementales et culturelles locales...

6.4.1 Raisons de l'engagement inclusif

6.4.2 Options pour améliorer l'engagement envers les activités liées aux espèces exotiques envahissantes

6.4.3 Coordination, collaboration et peuples autochtones et collectivités locales

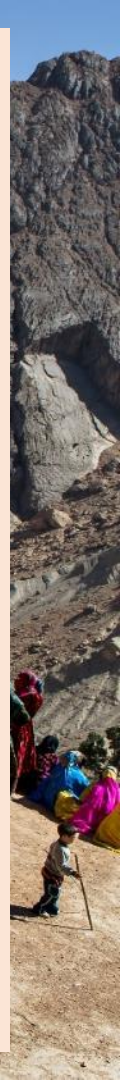
6.4.4 Réseaux de gouvernance pour l'action collective

(voir chapitre 6 pour plus d'informations : <https://www.ipbes.net/ias>)



Chapitre 6 : Extrait de la section 6.4.3.2 Coproduction de la planification des peuples autochtones et des communautés locales et des protocoles des communautés bio-culturelles

De nombreux cas (70 pour cent des cas examinés) suggèrent que, même lorsque les collaborations entre les étrangers et les peuples autochtones et les communautés locales s'avèrent fructueuses, elles ne prennent pas nécessairement en compte les savoirs et la gouvernance autochtones et locaux. Certains cas rapportent que les étrangers ont tendance à se concentrer plutôt sur l'enseignement aux peuples autochtones et aux communautés locales sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en utilisant des méthodes scientifiques. Cela peut entraîner la perte de connaissances et de pratiques culturelles importantes des peuples autochtones (Sillitoe, 1998), ainsi que compromettre le succès de la gestion à long terme. Il existe cependant des exemples positifs d'inclusion des savoirs autochtones et locaux, de la gouvernance communautaire et des institutions dans la gestion des invasions biologiques. Par exemple, des scientifiques forestiers se sont associés aux peuples autochtones et aux communautés locales du Michigan, aux États-Unis, pour concevoir conjointement des expériences de contrôle des espèces exotiques envahissantes en utilisant les savoirs écologiques traditionnels (Pologne et al., 2017). Les peuples autochtones et les communautés locales ont été impliqués dans les processus décisionnels concernant le contrôle des mauvaises herbes en Australie occidentale. Des gardes forestiers ont consulté les peuples autochtones et les aînés des communautés locales au sujet de leur travail d'éradication des mauvaises herbes et ont utilisé des méthodes « centrées sur le lieu » (Bach et al., 2019).



Chapitre 6 : Extrait de la section 6.4.3.2 (suite)

Dans l'ensemble, les aspects clés que les peuples autochtones et les communautés locales ont soulignés en matière de coproduction et de cogestion réussie comprennent: le respect des savoirs, des institutions et des protocoles communautaires ; le fait de laisser suffisamment de temps pour établir des relations de confiance ; et une large répartition des avantages de la gestion des invasions biologiques, ceux-ci n'ont pas besoin d'être financiers et peuvent inclure le renforcement des capacités en matière de recherche et de gestion.

Certaines communautés autochtones et locales ont élaboré des protocoles communautaires bio-culturels, des documents qui tiennent compte leurs valeurs, procédures et priorités pour définir la manière dont elles souhaitent s'impliquer dans des projets qui ont des impacts. Ils définissent les droits et responsabilités en vertu du droit coutumier, étatique et international comme base pour l'engagement avec d'autres parties prenantes (Natural Justice, 2022). Les protocoles communautaires bio-culturels pourraient servir de base aux discussions avec les communautés sur les politiques liées à la gestion des espèces exotiques envahissantes et à la restauration des écosystèmes. Par exemple, à Hawaï, un protocole communautaire bio-culturel a été élaboré pour soutenir la restauration réussie de l'écosystème de la zone forestière de subsistance communautaire de Pu'uwa'awa'a (Kamelamela et al., 2022).



Chapitre 6 : Extrait de la section 6.4.3.2 (suite)

La coproduction de la planification et de la prise de décision, ou le soutien aux systèmes existants de gestion des espèces exotiques envahissantes des peuples autochtones et des communautés locales, pourrait en effet bénéficier aux communautés au-delà de la gestion des invasions biologiques. Il offre une reconnaissance de leurs systèmes de savoirs et des incitations à poursuivre ou à revitaliser la surveillance, la gestion et la transmission des connaissances traditionnelles et améliore simultanément l'efficacité de la gestion des invasions biologiques (IPBES, 2021, 2022).

*(voir chapitre 6 pour plus d'information
<https://www.ipbes.net/ias>)*

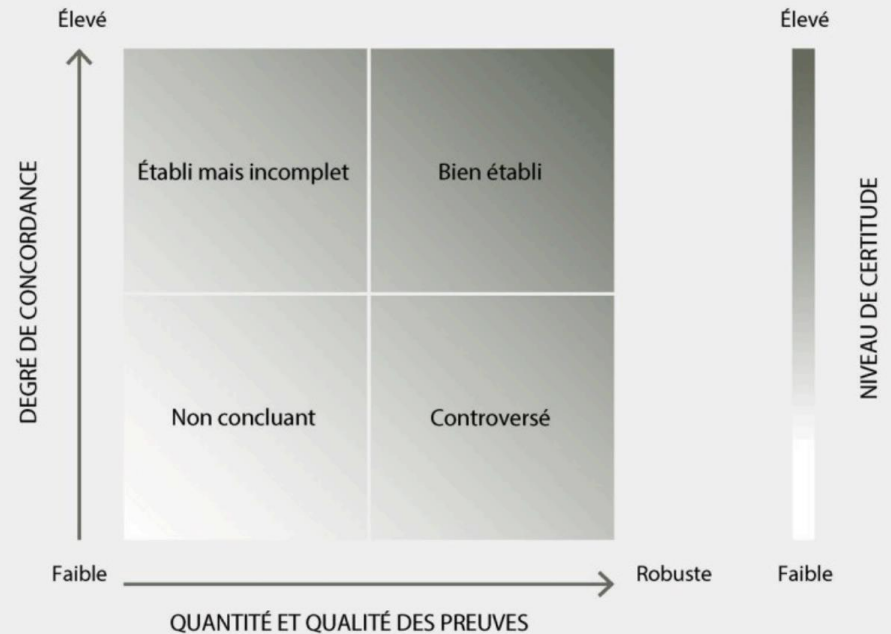


Indication du degré de confiance

Dans le résumé pour les décideurs, le degré de confiance de chacune des principales conclusions est fondé sur la quantité et la qualité des éléments d'information ainsi que sur leur degré de concordance. Les éléments d'information incluent des données, des théories, des modèles et des avis d'experts.

Les termes utilisés pour décrire les preuves sont :

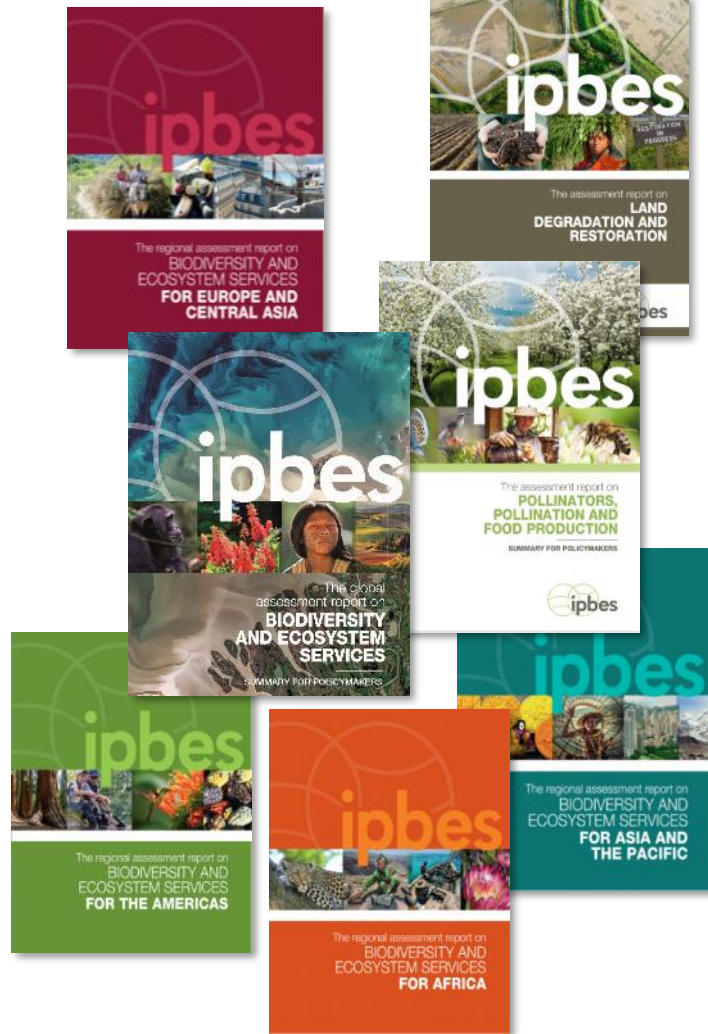
- **Bien établi** : il existe une méta-analyse complète ou une autre synthèse ou de multiples études indépendantes qui concordent
- **Établi mais incomplet** : il existe une concordance générale mais le nombre d'études est limité ; il n'existe pas de synthèse complète et/ou les études existantes traitent la question de façon imprécise.
- **Controversé** : il existe de multiples études indépendantes mais leurs conclusions ne concordent pas.
- **Non concluant** : les éléments d'information sont limités et des lacunes importantes en matière de connaissances sont reconnues.



Les évaluations de l'IPBES

Les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques font partie des principaux produits de l'IPBES. Les évaluations terminées, en cours et à venir sont les suivantes :

- [Les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire](#) (achevée en 2016)
- [4 évaluations régionales](#) : Amériques, Europe et Asie Centrale, Afrique, et Asie-Pacifique (achevées en 2018)
- [La dégradation et de la restauration des terres](#) (achevée en 2018)
- [Évaluation mondiale](#) (achevée en 2019)
- [Évaluation des valeurs de la nature](#) (achevée en 2022)
- [L'usage durable des espèces sauvages](#) (achevée en 2022)
- [Les liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé](#) (pour 2024)
- [Les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité](#) (pour 2024)
- [L'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité](#) (pour 2025)





ipbes

#InvasiveAlienSpeciesAssessment